



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Tile Lab Grout & Tile Cleaner and Resealer

## Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom de le produit :** Tile Lab Grout & Tile Cleaner and Resealer  
**Usage du produit :** Nettoyant.  
**Fabricant/fournisseur :** Custom Building Products  
13001 Seal Beach Blvd  
Seal Beach, CA 90740  
**Numéro de telephone :** (562) 598-8808  
**Numéro de téléphone d'urgence :** INFOTRAC 1-800-535-5053 (US and Canada)  
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500  
**Date de la preparation :** Décembre 23, 2008      **Date de Révision :** Août 30, 2012

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### DESCRIPTION GÉNÉRAL DES RISQUES

ATTENTION

PEUT IRRITER LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU.

**Effets potentiels sur la santé :** Voir la section 11 pour plus d'information.

**Voies d'exposition :** Contact avec la peau, contact avec les yeux, et inhalation.

**Yeux :** Peut irriter les yeux.

**Peau :** Peut irriter la peau.

**Ingestion :** Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausea ou des vomissements.

**Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

**Effets chroniques :** Le contact avec la peau répété ou prolongé pourrait assécher la peau et causer de l'irritation.

**Signes et symptômes :** Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmolement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuilement et gerçure de la peau.

**Conditions médicales aggravées par exposition :** Asthme. Allergies.

**Organes cibles :** Le peau, les yeux et les voies respiratoires.

**Effets potentiels sur l'environnement :** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

## Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Aucun d'après les critères du SIMDUT/OSHA.		

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

**Contact avec les yeux :** En cas de contact aux yeux, rincez immédiatement à l'eau courante. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable.

**Contact avec la peau :** En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Retirez les vêtements/souliers contaminés. Lavez les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Tile Lab Grout & Tile Cleaner and Resealer

**Inhalation :** Si l'aspiration de gaz est faite, emmenez la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, donnez la réaération artificielle. Si elle a de la difficulté à respirer, appliquez lui un masque à oxygène.

**Ingestion :** Si le produit a été ingéré, ne PAS induire le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

**Conseils généraux :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

**Avis aux médecins :** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

### Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Inflammabilité :** Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Produits extincteurs :**

**Moyens d'extinction appropriés :** Traitez pour les matériaux environnants.

**Méthodes d'extinction inappropriées :** Pas disponible.

**Produits de combustion :** Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

**Données sur l'explosibilité :**

**Sensibilité aux chocs :** Pas disponible.

**Sensibilité aux décharges électro-statiques :** Pas disponible.

**Protection pour les pompiers :** Gardez le matériel en amont des flammes. Portez un habit pare feu complet incluant équipement de respiration (SCBA).

### Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles :** Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Isolez l'aire danger et n'y laissez pas pénétrer les personnes non protégées ou non requises.

**Précautions environnementales :** Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, égouts, fossés et cours d'eau. Pour prévenir la contamination de l'environnement, n'utilisez qu'un minimum d'eau.

**Méthodes de contention :** Contenez et/ou absorbez le déversement avec un matériau inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

**Méthodes de nettoyage :** Imbiber un médium absorbant d'une quantité du produit. Les flaques de ce matériel sont un risque de glissement. S'il y a égouttement ou déversement, rincez à fond l'aire affectée avec de l'eau. Laissez le gaz (non nocif) se dissiper dans l'atmosphère.

**Autre information :** Pas disponible.

### Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation :**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lavez vous les mains avant de manger, boire ou de fumer.

**Stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Tile Lab Grout & Tile Cleaner and Resealer

## Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives d'exposition

Ingrédient	Limites d'exposition	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
	Non applicable.	

**Mesures d'ingénierie :** Aérez/ventilez les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

### Protection individuelle :

**Protection pour les yeux et le visage :** Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains :** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps :** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire :** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Considérations sur l'hygiène générale :** Manipulez selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Transparente.
<b>Couleur :</b>	Incolore.
<b>Odeur :</b>	Citron.
<b>Seuil de l'odeur :</b>	Pas disponible.
<b>État physique :</b>	Liquide.
<b>pH:</b>	8-9.
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible.
<b>Point de congélation :</b>	~ 0 °C (~ 32°F).
<b>Point d'ébullition :</b>	~ 100 °C (~ 212 °F).
<b>Point d'éclair :</b>	>100 °C.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil minimal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil maximal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité:</b>	~ 1 g/mL.
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Miscible.
<b>Coefficient de répartition eau/huile :</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pourcent volatil, Pd. % :</b>	~ 95%.
<b>COV :</b>	10 g/L



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Tile Lab Grout & Tile Cleaner and Resealer

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité :** Stable sous des conditions d'entreposage normales. Conserver dans un endroit frais.

**Conditions de réactivité :** Chaleur. Matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles :** Aucun connu.

**Produits de décomposition dangereux :** Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

#### Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
	Non applicable.	
<b>Yeux :</b>	Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.	
<b>Peau :</b>	Peut irriter la peau.	
<b>Ingestion :</b>	Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.	
<b>Inhalation :</b>	Peut causer l'irritation des voies respiratoires.	

### EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

**Organes cibles :** Pas disponible.

**Effets chroniques :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Cancérogénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Ingrédient	Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *
	Non applicable.

\* Voir la section 15 pour plus d'information.

**Mutagénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Effets sur la reproduction :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

#### Effets développementaux :

**Tératogénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Embriotoxicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Sensibilisation des voies respiratoires :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Sensibilisation de peau :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Matières toxicologiquement synergiques :** Pas disponible.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Tile Lab Grout & Tile Cleaner and Resealer

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Effets écotoxicologiques :** On ne pense pas que ce produit produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques.

**Persistance et dégradabilité :** Pas disponible.

**Bioaccumulation / accumulation :** Pas disponible.

**Mobilité dans l'environnement :** Pas disponible.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédéral.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Classification de transport routier en vertu du DOT

Non réglementé

### Classification de transport routier en vertu du TMD

Non réglementé

### Classification en vertu de l'IATA

Non réglementé

### Classification en vertu de l'IMDG

Non réglementé

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Fédéraux

**Canadien :** Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**États-Unis :** Fiche signalétique préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (Norme CFR29 1910.1200).

### SARA Title III

#### Ingrédient

Section 302 (EHS) TPQ (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	Section 313
Non applicable.			

### Régulations des états

#### Proposition 65 de la Californie :

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

### Inventaires du monde

#### Ingrédient

Canada LIS/LES	USA TSCA
-------------------	-------------

Tous les ingrédients sont sur des inventaires de LIS/LES et de TSCA ou sont exempt de la liste.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Tile Lab Grout & Tile Cleaner and Resealer

### HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 1

Inflammabilité - 0

Risque Physique - 0

PPE - B

### NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 1

Inflammabilité - 0

Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

### Classification du SIMDUT :

Non contrôlée.

### AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

**OSHA (O)** Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.

**ACGIH (G)** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.

A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme

A2 - Prémsumé carcinogène à l'homme

A3 - Carcinogène animal

A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme

A5 - Non prémsumé carcinogène à l'homme.

**IARC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.

1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme

2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.

2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.

3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.

4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.

**NTP (N)** Programme de toxicologie national.

1 - Connu être carcinogène.

2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il ne peut pas être valide pour ce matériel si elle est employée en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

**Date d'échéance :** Août 30, 2015

**Numéro de version :** 2.1

**Préparé par :** Nexreg Compliance Inc.

Phone: (519) 488-5126

[www.nexreg.com](http://www.nexreg.com)